

DEPARTEMENT DE LA DROME
COMMUNE DE SAINT-BARDOUX

L'année deux mille vingt-quatre, le 22 avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-BARDOUX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur LARAT Etienne, maire, en présence des conseillers municipaux : PROD'HOMME Serge, CHEVALIER Hélène, GONIN Frédéric, LE MEUR Hélène, DELENCRE Florian, GUERIN Freddy, Amandine BOUNIOL, PERCHE Stéphane, REY Christian, COINTE Catherine.

Date de convocation : 12 avril 2024

Date d'affichage : 12 avril 2024

Absents représentés : PERROT Paul représenté par Catherine COINTE, Nicolas GUICHARD représenté par Etienne LARAT, LARAT Cyril représenté par Hélène LE MEUR.

Absent : POUZIN Laurent

Secrétaire de séance : Frédéric GONIN

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 AVRIL 2024

Le PV du conseil municipal du 25 mars 2024 est adopté à l'unanimité.

1. REDEVANCE D'OCCUPATION DES SOLS D'ORANGE

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune peut percevoir une redevance d'occupation du domaine public par ORANGE.

L'article R20-52 du décret n°97-683 stipule que le montant maximum des redevances évolue au 1^{er} janvier de chaque année proportionnellement à l'évolution de l'indice du coût de la construction mesurée au cours des douze mois précédents la dernière publication de l'indice au 1^{er} janvier. Pour information, les tarifs à appliquer pour la redevance à percevoir en **2024** sont :

Patrimoine	Patrimoine total déclaré	Prix unitaire	Montant Redevance brut
Artère aérienne (m)	9,100 Km	40 €	364.00
Artère souterraine conduite (m)	4.515 Km	30 €	135.45
Emprise au sol (m ²)	0,50	20 €	10.00
	Montant redevance brut :		509.45 €
	Coefficient d'actualisation		1,60900
	Montant Total :		819.70 €

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **FIXE** le montant de la redevance d'utilisation du domaine public par ORANGE, à percevoir en 2024 à **819.70 €**,
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tout document se rapportant à cette délibération.

2. SUBVENTION COMMUNALES

La question de l'équité entre les associations est soulevée. Une révision sera rediscutée en 2025.

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal des propositions émises par la commission budget concernant l'attribution des subventions aux diverses associations communales ou intercommunales de droit privé pour l'année 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité d'allouer les subventions aux associations indiquées, ci-dessous, pour l'année 2024 :

• Sou des écoles :	250 €
• Bar d'Où Lien :	250 €
• Club Saint-Baudile :	200 €
• ACCA :	200 €
• Comité des fêtes	200 €
• Amicales des Sapeur Pompiers :	100 €
• ADMR :	100 €
• Passion danse et mouvement :	100 €
• Les Arondelles :	100 €

Total	1 500 €
--------------	----------------

3. CONVENTION D'ENTENTE INTER-COMMUNALE

Vu les articles L5221-1 et L5221-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de convention avec les communes de Génissieux, Mours Saint Eusèbe, Peyrins, St Paul Lès Romans, Châtillon Saint Jean, Geysans, Parnans, Triors, Montmiral, St Bardoux et St Michel sur Savasse ;

Cette entente permettra la gestion et le suivi du prêt de matériel logistique pour les manifestations communales.

Saint Paul (commune gestionnaire) s'occupe de l'acquisition et de la gestion du prêt du matériel concerné.

Le matériel est composé de :

- Remorque plateau de construction La Mandrinoise immatriculée FB-330-HG
- Remorques plateau de construction La Mandrinoise immatriculée GV-990-VP (ajout)
- Lots de 50 barrières de police de 250 cm avec 18 barreaux
- Lots de 50 barrières de police de 250 cm avec 18 barreaux (Ajout)
- Lots de 50 grilles d'expositions avec piétements. (Ajout)

Modalités de financement des ajouts de matériels :

2/3 pour les communes de Génissieux, Mours-Saint-Eusèbe, Peyrins et St Paul Lès Romans et 1/3 pour Chatillon Saint Jean, Geysans, Parnans, Triors, Montmiral, St Bardoux et St Michel sur Savasse.

Le FCTVA sera déduit du calcul. La commune gestionnaire prendra en charge l'assurance et sera propriétaire du matériel.

Le montant de l'acquisition se chiffre à 12 100 euros HT ;

Les communes de Génissieux, Peyrins, Mours-Saint-Eusèbe rembourseront un montant de 1975 euros à la commune de St Paul Lès Romans.

Les communes de Chatillon saint Jean, Parnans, Geysans, Montmiral, St Bardoux, St Michel sur Savasse et Triors rembourseront un montant de 600 euros à la commune de St Paul Lès Romans.

L'exécution de la convention entrera en vigueur le 01 mai 2024 après recensement des besoins d'utilisations et signatures des parties prenantes de la convention.

Lors de l'exécution de la présente convention, la gestion des réservations se fera par la commune de St Paul Lès Romans

Considérant le projet de convention ;

Après exposé, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **VALIDE** le projet de convention ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention d'entente et tout acte afférent avec l'ensemble des communes cités en préambule de la délibération ;

4. DECISION MODIFICATIVE

Monsieur Le Maire indique au Conseil Municipal qu'il convient de procéder aux modifications indiquées dans le tableau, ci-après, pour faire face aux opérations financières et comptables de la Commune de St Bardoux.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **ADOPTE et ACCEPTE** la décision modificative n°01-2024 ci-après :

ARTICLES/OBJETS	CREDIT en €	DEBIT en €
INVESTISSEMENT DEPENSES / DEFICIT		
001 – Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		- 3456.00
Chapitre 23 – Compte 2315 Installations, matériel et outillage technique – Opération 10058 – Matériel et outillage technique + école	+ 3456.00	

- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tout document relatif à l'application de la présente délibération.

5. QUESTIONS / INFORMATIONS DIVERSES

5.1. Chantier route des chênes

Le déroulé évolue : la subvention prévue n'est pas accordée suite à des arbitrages au niveau du département. Les délais incertains de la réalisation de cette route ont joué en la défaveur du dossier. Il faut donc rectifier notre position. Une première tranche de travaux va être réalisée au niveau du lotissement, ce qui représente la moitié du projet initial. Le dossier sera représenté l'année prochaine. La subvention représentant la moitié du budget, cela n'aura pas d'incidence immédiate sur le budget communal 2024.

Le problème reste néanmoins entier car la route du bois de la feuille sur laquelle continuera à se décharger le trafic n'est pas habilitée à recevoir un tel trafic routier.

5.2. Chantier école.

Le dossier global a été présenté.

Il peut être subventionné à hauteur de 80 %, soit environ 870 000 €.

Compte tenu des subventions finalement accordées en 2024, le phasage des travaux est revu et durera une année supplémentaire. Le nouveau bâtiment (nouvelles salles de classe) sera construit en premier. Puis la cantine scolaire ou la reprise de l'ancien bâtiment l'année suivante.

La réhabilitation de l'ancien bâtiment sera privilégiée à cause du déplacement de la cuve de gaz, ce qui éviterait des surcoûts. De plus, la subvention « fonds verts » risque de disparaître à court terme. Il ne faut donc pas prendre le risque de trop attendre.

Une commission d'arbitrage a eu lieu la semaine dernière, et semble en bonne voie d'acceptation.

5.3. Participation financière école privé

La préfecture a dit verbalement que la commune de Saint-Bardoux doit s'acquitter des frais de scolarité des enfants de la commune scolarisés à l'école privée de Clérieux.

Etienne Larat a interpellé les personnes compétentes pour savoir si la commune est redevable car notre convention avec l'école communale n'est pas un RPI, mais un choix destiné à améliorer la qualité de l'enseignement proposé. Mais une nouvelle législation a été mise en place en 2021.

On est donc dans l'attente d'une décision.

5.4. La bordure de la Route des buis va être refaite par la société Clavel. Elle a été abimée suite à la fermeture temporaire de la route des collines. La commune de Clérieux réfléchit à la mise en place de nouveaux Stop pour ralentir et fluidifier le trafic sur ce secteur problématique.

5.5. 8 mai : cérémonie au monument aux morts à 11 H 30.

5.6. Relais téléphone. Free a testé la capacité de couverture qu'aurait un relais à Piedmeillon et au-dessus de la station d'épuration route des chênes. Un retour des analyses est attendu. Depuis quelques semaines, la couverture s'est globalement dégradée sur la commune de Saint-Bardoux.

5.7. Elections européennes du 9 juin. Un tableau de présence est distribué afin d'organiser au mieux ces élections.

Prochains conseils municipaux le lundi 27 mai à 20h00 et le lundi 24 juin à 18h00.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

Le Maire
Etienne LARAT